

**Avis de classement
rendu par la commission de sélection d'appel à projets
réunie le 6 septembre 2022
AAP n°2022-DEF-PAD**

Objet de l'appel à projets :

La création d'un service de 30 places de Placement à Domicile pour des mineurs âgés de 0 à 18 ans, par extension de services existants ou création d'un nouveau service.

L'avis d'appel à projets a été affiché le 10 mai 2022 et publié au recueil des actes administratifs du Département de Saône et Loire le 31 mai 2022.

Autorité compétente :

Monsieur le Président du Département de Saône-et-Loire
18 rue de Flacé – CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

4 dossiers ont été reçus au Département de Saône-et-Loire.

La commission de sélection a classé les dossiers comme suit :

N°1 Association Prado Bourgogne

N°2 Association Sauvegarde 71

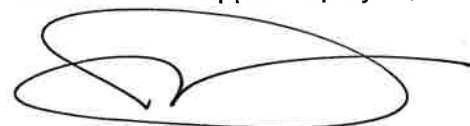
N°3 Association PEP71

N°4 IN IPSO CONSEILS

Conformément à l'article R 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **1^{er} OCT. 2022**

La Présidente de la commission
de sélection d'appels à projets,



Amelle Deschamps